



## JEAN-PIERRE BUYLE

Lawyer – Partner Counsel  
Spécialisé en:

- Droit bancaire
- Droit financier

+32 (0)2 234 67 10  
[jpbuyle@monardlaw.be](mailto:jpbuyle@monardlaw.be)

**Let's connect on LinkedIn**

Jean-Pierre BUYLE conçoit son métier comme un art, nourri d'imagination, d'expérience et de rigueur.

Il conseille et défend quotidiennement des clients belges et étrangers. Il pratique la consultation et le contentieux. Il jouit d'une excellente réputation en droit bancaire et financier.

Il est régulièrement désigné comme arbitre dans des litiges en matière commerciale.

Il a été bâtonnier du Barreau de Bruxelles de 2010 à 2012 et président de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.BE) de 2016 à 2019. Il a été maître de conférences à l'Université de Bruxelles. Il est l'auteur de nombreuses publications.

Il est membre associé de différents comités de rédaction de revues juridiques : Revue de droit bancaire et financier, Jurisprudence de Liège, de Mons de Bruxelles, Revue de droit commercial, Cahiers du CRID, Justice en ligne. Il est fondateur de l'association internationale Association Européenne pour le Droit Bancaire et Financier – Belgium et fondateur de la Revue Euredia, revue européenne de droit bancaire et financier.

Son blog: <https://jeanpierre-buyle.avocats.be/biographie>

## ETUDES & FORMATION

---

1977 Law degree from the Catholic University of Leuven

1979 Special degree in economic law from the Université Libre de Bruxelles

## EXPERIENCE DE TRAVAIL

---

Membre associé de différents comités de rédaction de revues juridiques: Revue de Droit Commercial, Revue de Droit bancaire et financier, Jurisprudence de Liège, de Mons, de Bruxelles, Cahiers du CRID, Justice en ligne.

Fondateur de l'association internationale Association Européenne pour le Droit bancaire et financier-Belgium.

Fondateur de la revue Euredia, revue européenne de droit bancaire et financier.

## PUBLICATIONS

- Le droit de taxer des honoraires est personnel à l'avocat – JLMB 23/076 – 30 mars 2023



Le droit de taxer des honoraires est persor

- La prévisibilité des honoraires d'avocats à l'égard des consommateurs – JLMB 23/074 – 30 mars 2023



La prévisibilité des honoraires d'avocats

- L'offre de crédits par des prêteurs étrangers sur le marché belge en libre prestation de services – Redelijk eigen-zinnig liber amicorum – 20 février 2023



L'offre de crédits par des prêteurs étranger

- Le statut des repentis – 7 février 2023  
[Le statut des repentis | Buyle Legal Criminal](#)

- La lutte contre le harcèlement sexuel au sein du barreau – in femmes et justice, anthemis 2022 p. 25 – 14 novembre 2022

- Honoraires d'avocat: des succès fees personnels à l'avocat – JLMB 23/076 – 30 mars 2023



Honoraires d'avocat  
Le droit de taxer des succès fees par honoraires est persor

- Honoraires d'avocats et responsabilité – La prévisibilité des honoraires d'avocats à l'égard des consommateurs – JLMB 23/074 – 30 mars 2023



Honoraires d'avocats et responsabilité

- Une transaction pénale ne peut pas être homologuée si elle n'est pas proportionnelle – 7 septembre 2021  
L'offre de crédits par des prêteurs étrangers sur le marché belge en libre prestation de services – Redelijk eigen-zinnig liber amicorum – 20 février 2023



La prévisibilité des honoraires d'avocats

- Droit monétaire de l'Union : la CJUE rend un arrêt important sur le "cours légal" et le règlement en espèces d'une obligation de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier 2021/2 – 27 juillet 2021



L'offre de crédits par des prêteurs étranger

- Mécanisme de surveillance unique: Tribunal de l'Union européenne annule des sanctions prononcées par la BCE pour insuffisance de motivation - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/2 – 27 juillet 2021



Droit monétaire.pdf

- Honoraires d'avocat: des succès fees personnels à l'avocat – JLMB 2021/28 – 17 septembre 2021



Honoraires d'avocat  
success fee.pdf

- Honoraires d'avocats et responsabilité – JLMB 2021/28 – 17 septembre 2021



Honoraires d'avocats et responsabilité.

- Une transaction pénale ne peut pas être homologuée – 7 septembre 2021



Une transaction pénale ne peut pas être homologuée

- Droit monétaire de l'Union : la CJUE rend un arrêt important sur le "cours légal" et le règlement en espèces d'une obligation de paiement – Forum financier et financier 2021/2 – 27 juillet 2021



Droit monétaire.pdf

- Mécanisme de surveillance unique: Tribunal de l'Union européenne annule des sanctions prononcées par la BCE pour insuffisance de motivation - Forum financier et financier 2021/2 – 27 juillet 2021

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p><br/>la lutte contre le harcèlement sexuel au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service bancaire universel : les oubliés du numérique – Liber amicorum Xavier Thynis – 13 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard</li> </ul>   | <p> <br/>Mécánisme de surveillance unique en matière de harcèlement sexuel au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours de Justice de la Cour de Justice de l'Union Européenne – Droit de la concurrence – 7 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard</li> </ul> | <p><br/>Mécánisme de surveillance unique en matière de harcèlement sexuel au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours de Justice de la Cour de Justice de l'Union Européenne – Droit de la concurrence – 7 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard</li> </ul>  |
| <p><br/>Service bancaire universel - les oubliés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de proportionnalité d'une sanction administrative prononcée par la FSMA – RPS-TRV, 2022, p. 430 – 20 septembre 2022</li> </ul>  | <p><br/>Droit monétaire de l'Union : la CJUE rend un arrêt important sur le règlement en espèces d'une obligation de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de proportionnalité d'une sanction administrative prononcée par la FSMA – RPS-TRV, 2022, p. 430 – 20 septembre 2022</li> </ul>  | <p><br/>Droit monétaire de l'Union - PDF_0201476</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit monétaire de l'Union : la CJUE rend un arrêt important sur le règlement en espèces d'une obligation de paiement – 3 mai 2021</li> </ul>  |
| <p><br/>C. CLAESSENS, J.-P. BUYLE, "De kwalificatie van kredietopening – niet zomaar uit te sluiten – noot sub Cassatie 3 februari 2022, R.W., 2022, p. 07 – 15 septembre 2022 – coécrit par Clément Claesens</p>  | <p><br/>Mécánisme de surveillance unique en matière de harcèlement sexuel au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours de Justice de la Cour de Justice de l'Union Européenne – Droit de la concurrence – 7 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard</li> </ul>   | <p><br/>Mécánisme de surveillance unique en matière de harcèlement sexuel au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours de Justice de la Cour de Justice de l'Union Européenne – Droit de la concurrence – 7 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard</li> </ul>   |
| <p><br/>L'Etat de droit dans l'Union bancaire : contestation devant la CJUE des sanctions de la BCE dans le cadre de la surveillance prudentielle des établissements de crédit – Liber Amicorum Denis Philippe, Larcier 2022, p. 437-450 – 5 juillet 2022 – coécrit par Clément Claesens</p>        | <p><br/>La réforme de la charge de la preuve – Liber amicorum P. A. Fortiers, Entre tradition et pragmatisme Vol. 1, Larcier 2021, p. 215 – 16 avril 2021 – coécrit par Thomas Metzger</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conversations téléphoniques entre Nicolas Sarkozy et son avocat ont-elles une valeur probante ? – 11 mars 2021</li> </ul>        | <p><br/>La réforme de la charge de la preuve</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conversations téléphoniques entre Nicolas Sarkozy et son avocat ont-elles une valeur probante ? – 11 mars 2021</li> </ul>  |
| <p><br/>L'Etat de droit dans l'Union bancaire - cor</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le serment, la déontologie et la discipline du banquier – Liber amicorum Xavier Dieux – 20 juin 2022</li> </ul> <p><a href="#">Liber Amicorum Xavier Dieux ~ Ouvrage ~ Larcier-Intersentia</a></p> | <p><br/>Réparer la perte d'une chance en cas de faute professionnelle d'un avocat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparer la perte d'une chance en cas de faute professionnelle d'un avocat – JLMB 20/542 – 4 mars 2021</li> </ul> <p><a href="#">Liber Amicorum Xavier Dieux ~ Ouvrage ~ Larcier-Intersentia</a></p>                                       | <p><br/>Réparer la perte d'une chance en cas de faute professionnelle d'un avocat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparer la perte d'une chance en cas de faute professionnelle d'un avocat – JLMB 20/542 – 4 mars 2021</li> </ul> <p><a href="#">Liber Amicorum Xavier Dieux ~ Ouvrage ~ Larcier-Intersentia</a></p> |

- Rédiger en droit (préface) aux éditions Larcier – 12 mai 2022
- L'impact du code de bonne conduite de l'association belge des banques – Revue de la Banque 8/2000 – 4 mars 2022 – coécrit par Denoal Goffaux



L'impact du code de bonne conduite de l'A

- Perquisitions et secret professionnel – La Tribune – 22 janvier 2022



L'avocat soupçonné d'une infraction peut-

- PSD2 - la CJUE valide la clause de modification tacite du contrat-cadre de services de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021 – coécrit par Antoine Villance



PSD2 - la CJUE valide la clause de modifcat

- Abus du marché - le droit au silence de la personne physique poursuivie est consacré par la CJUE - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021



Abus du marché - le droit au silence de la

- Rédiger en droit (préface) aux éditions Larcier – 12 mai 2022
- Responsabilité de l'avocat en matière de conventions – JLMB 19/24 – 4 mars 2021
- L'impact du code de bonne conduite de l'association belge des banques – Revue de la Banque 8/2000 – 4 mars 2022 – coécrit par Denoal Goffaux



L'impact du code de bonne conduite de l'A

- Détermination d'un moment de l'exigibilité d'un succès – JLMB 20/540 – 4 mars 2021
- Perquisitions et secret professionnel – La Tribune – 22 janvier 2022



Détermination d'un moment de l'exigibilité

- Prison de La Cour de cassation : la double faute de l'Etat est reconnue par la justice – 22 octobre 2020
- PSD2 - la CJUE valide la clause de modification tacite du contrat-cadre de services de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021 – coécrit par Antoine Villance



Prison de La Cour de cassation

- Kwalificatie kredietovername – nog even over de criteria – 21 octobre 2020 – coécrit par Clément Claesens



PSD2 - la CJUE valide la clause de modifcat

- Abus du marché - le droit au silence de la personne physique poursuivie est consacré par la CJUE - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021



Abus du marché - le droit au silence de la

- Responsabilité de l'avocat en matière de conventions – JLMB 19/24 – 4 mars 2021



Responsabilité de l'avocat, rédacteur

- Détermination d'un succès – JLMB 20/540 – 4 mars 2021



Détermination d'un moment de l'exigibilité

- Prison de La Cour de cassation : la double faute de l'Etat est reconnue par la justice – 22 octobre 2020

- PSD2 - la CJUE valide la clause de modification tacite du contrat-cadre de services de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021 – coécrit par Antoine Villance

- Kwalificatie kredietovername – nog even over de criteria – 21 octobre 2020 – coécrit par Clément Claesens



C Claesens, J Buyle, "Kwalificatie kredietovername"

- Abus du marché - le droit au silence de la personne physique poursuivie est consacré par la CJUE - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021

- Le droit de taxer des honoraires est personnel à l'avocat – JLMB 23/076 – 30 mars 2023



Le droit de taxer des honoraires est persor

- La prévisibilité des honoraires d'avocats à l'égard des

- Le droit de taxer des honoraires est personnel à l'avocat – JLMB 23/076 – 30 mars 2023



Le droit de taxer des honoraires est persor

- La prévisibilité des honoraires d'avocats à l'égard des

- Honoraires d'avocat – JLMB 2021/28 – 17 mars 2021



Honoraires d'avocat success fee.pdf

- Honoraires d'avocat – JLMB 2021/28 – 17 mars 2021

consommateurs – JLMB 23/074 –  
30 mars 2023



La prévisibilité des honoraires d'avocats

- L'offre de crédits par des prêteurs étrangers sur le marché belge en libre prestation de services – Redelijk eigen-zinnig liber amicorum – 20 février 2023



L'offre de crédits par des prêteurs étranger

- Le statut des repentis – 7 février 2023  
[Le statut des repentis | Buyle Legal Criminal](#)

- La lutte contre le harcèlement sexuel au sein du barreau – in femmes et justice, anthemis 2022 p. 25 – 14 novembre 2022



la lutte contre le harcèlement sexuel au

- Le service bancaire universel : les oubliés du numérique – Liber amicorum Xavier Thynis – 13 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard



Service bancaire universel - les oubliés

- Absence de proportionnalité d'une sanction administrative prononcée par la FSMA – RPS-TRV, 2022, p. 430 – 20 septembre 2022
- De kwalificatie van kredietopening – niet zomaar uit te sluiten – noot sub Cassatie 3 februari 2022, R.W.,

consommateurs – JLMB 23/074 –  
30 mars 2023



La prévisibilité des honoraires d'avocats

- L'offre de crédits par des prêteurs étrangers sur le marché belge en libre prestation de services – Redelijk eigen-zinnig liber amicorum – 20 février 2023



L'offre de crédits par des prêteurs étranger

- Le statut des repentis – 7 février 2023  
[Le statut des repentis | Buyle Legal Criminal](#)

- La lutte contre le harcèlement sexuel au sein du barreau – in femmes et justice, anthemis 2022 p. 25 – 14 novembre 2022



la lutte contre le harcèlement sexuel au

- Le service bancaire universel : les oubliés du numérique – Liber amicorum Xavier Thynis – 13 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard



Service bancaire universel - les oubliés

- Absence de proportionnalité d'une sanction administrative prononcée par la FSMA – RPS-TRV, 2022, p. 430 – 20 septembre 2022

- De kwalificatie van kredietopening – niet zomaar uit te sluiten – noot sub Cassatie 3 februari 2022, R.W.,



Honoraires d'avoc et responsabilité.

- Une transact homologuée – 7 septembr



Une transaction pénale ne peut pa

- Droit monéta arrêt importa règlement en paiement – F et financier 2



Droit monétaire.p

- Mécanisme de de l'Union eu prononcées p motivation - F et financier 2



Mécanisme de surveillance.pd

- Cours de Jus – Droit au sil



Cour de Justice U -Abus de marché

- Droit monéta arrêt importa règlement en paiement – 3



Droit monétaire e l'Union - PDF\_0201

- Mécanisme de tribunal sanc

2022, p. 07 – 15 septembre 2022 –  
coécrit part Clément Claesens



C. CLAESENS, J.-P. BUYLE, "De kwalificati

- L'Etat de droit dans l'Union bancaire : contestation devant la CJUE des sanctions de la BCE dans le cadre de la surveillance prudentielle des établissements de crédit – Liber Amicorum Denis Philippe, Larcier 2022, p. 437-450 – 5 juillet 2022 – coécrit par Clément Claesens



L'Etat de droit dans l'Union bancaire - cor

- Le serment, la déontologie et la discipline du banquier – Liber amicorum Xavier Dieux – 20 juin 2022  
[Liber Amicorum Xavier Dieux ~ Ouvrage ~ Larcier-Intersentia](#)

- Rédiger en droit (préface) aux éditions Larcier – 12 mai 2022

- L'impact du code de bonne conduite de l'association belge des banques – Revue de la Banque 8/2000 – 4 mars 2022 – coécrit par Denoal Goffaux



L'impact du code de bonne conduite de l'A

- Perquisitions et secret professionnel – La Tribune – 22 janvier 2022



L'avocat soupçonné d'une infraction peut-

- PSD2 - la CJUE valide la clause de modification tacite du contrat-cadre de services de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier

2022, p. 07 – 15 septembre 2022 –  
coécrit part Clément Claesens



C. CLAESENS, J.-P. BUYLE, "De kwalificati

- L'Etat de droit dans l'Union bancaire : contestation devant la CJUE des sanctions de la BCE dans le cadre de la surveillance prudentielle des établissements de crédit – Liber Amicorum Denis Philippe, Larcier 2022, p. 437-450 – 5 juillet 2022 – coécrit par Clément Claesens



L'Etat de droit dans l'Union bancaire - cor

- Le serment, la déontologie et la discipline du banquier – Liber amicorum Xavier Dieux – 20 juin 2022  
[Liber Amicorum Xavier Dieux ~ Ouvrage ~ Larcier-Intersentia](#)

- Rédiger en droit (préface) aux éditions Larcier – 12 mai 2022

- L'impact du code de bonne conduite de l'association belge des banques – Revue de la Banque 8/2000 – 4 mars 2022 – coécrit par Denoal Goffaux



L'impact du code de bonne conduite de l'A

- Perquisitions et secret professionnel – La Tribune – 22 janvier 2022



L'avocat soupçonné d'une infraction peut-

- PSD2 - la CJUE valide la clause de modification tacite du contrat-cadre de services de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier



Mécanisme de surveillance unique

- La réforme de l'amicorum P. pragmatisme 16 avril 2021



La réforme de la charge de la preuve

- Les conversations Nicolas Sarkozy valeurs probantes  
[Les conversations Nicolas Sarkozy valeur probante](#)

- Réparer la perte de la faute professionnelle 20/542 – 4 mars 2022



Réparer la perte d'une chance en cas de

- Responsabilité des conventions de médiation



Responsabilité de l'avocat, rédacteur

- Détermination d'un successif 2021



Détermination du moment de lexigibilité

- Prison de la Cour est reconnue 2020  
[Prison de la Cour est reconnue Criminal](#)

2021/3 – 12 novembre 2021 –  
coécrit par Antoine Villance



PSD2 - la CJUE valide  
la clause de modificat

- Abus du marché - le droit au silence de la personne physique poursuivie est consacré par la CJUE - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021



Abus du marché - le  
droit au silence de la

2021/3 – 12 novembre 2021 –  
coécrit par Antoine Villance



PSD2 - la CJUE valide  
la clause de modificat

- Abus du marché - le droit au silence de la personne physique poursuivie est consacré par la CJUE - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021



Abus du marché - le  
droit au silence de la

Kwalificatie k  
over de criteri  
octobre 2020  
Claesens



C Claesens, J Bu  
"Kwalificatie kredie

- Le droit de taxer des honoraires est personnel à l'avocat – JLMB 23/076 – 30 mars 2023



Le droit de taxer des  
honoraires est persor

- La prévisibilité des honoraires d'avocats à l'égard des consommateurs – JLMB 23/074 – 30 mars 2023



La prévisibilité des  
honoraires d'avocats

- L'offre de crédits par des prêteurs étrangers sur le marché belge en libre prestation de services – Redelijk eigen-zinnig liber amicorum – 20 février 2023



L'offre de crédits par  
des prêteurs étranger

- Le statut des repentis – 7 février 2023  
[Le statut des repentis | Buyle Legal Criminal](#)

- Le droit de taxer des honoraires est personnel à l'avocat – JLMB 23/076 – 30 mars 2023



Le droit de taxer des  
honoraires est persor

- La prévisibilité des honoraires d'avocats à l'égard des consommateurs – JLMB 23/074 – 30 mars 2023



La prévisibilité des  
honoraires d'avocats

- L'offre de crédits par des prêteurs étrangers sur le marché belge en libre prestation de services – Redelijk eigen-zinnig liber amicorum – 20 février 2023



L'offre de crédits par  
des prêteurs étranger

- Le statut des repentis – 7 février 2023  
[Le statut des repentis | Buyle Legal Criminal](#)

Honoraires d  
2021/28 – 17



Honoraires d'avo  
success fee.pdf

Honoraires d  
JLMB 2021/2



Honoraires d'avo  
et responsabilité.

Une transact  
homologuée  
– 7 septembr



Une transactio  
pénale ne peut pa

Droit monéta  
arrêt importa  
règlement en  
paiement – F  
et financier 2



Droit monétaire.p

- La lutte contre le harcèlement sexuel au sein du barreau – in femmes et justice, anthemis 2022 p. 25 – 14 novembre 2022



la lutte contre le harcèlement sexuel au

- Le service bancaire universel : les oubliés du numérique – Liber amicorum Xavier Thynis – 13 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard



Service bancaire universel - les oubliés

- Absence de proportionnalité d'une sanction administrative prononcée par la FSMA – RPS-TRV, 2022, p. 430 – 20 septembre 2022

- De kwalificatie van kredietopening – niet zomaar uit te sluiten – noot sub Cassatie 3 februari 2022, R.W., 2022, p. 07 – 15 septembre 2022 – coécrit part Clément Claesens



C. CLAESENS, J.-P. BUYLE, "De kwalificati

- L'Etat de droit dans l'Union bancaire : contestation devant la CJUE des sanctions de la BCE dans le cadre de la surveillance prudentielle des établissements de crédit – Liber Amicorum Denis Philippe, Larcier 2022, p. 437-450 – 5 juillet 2022 – coécrit par Clément Claesens



L'Etat de droit dans l'Union bancaire - cor

- La lutte contre le harcèlement sexuel au sein du barreau – in femmes et justice, anthemis 2022 p. 25 – 14 novembre 2022



la lutte contre le harcèlement sexuel au

- Le service bancaire universel : les oubliés du numérique – Liber amicorum Xavier Thynis – 13 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard



Service bancaire universel - les oubliés

- Absence de proportionnalité d'une sanction administrative prononcée par la FSMA – RPS-TRV, 2022, p. 430 – 20 septembre 2022

- De kwalificatie van kredietopening – niet zomaar uit te sluiten – noot sub Cassatie 3 februari 2022, R.W., 2022, p. 07 – 15 septembre 2022 – coécrit part Clément Claesens



C. CLAESENS, J.-P. BUYLE, "De kwalificati

- L'Etat de droit dans l'Union bancaire : contestation devant la CJUE des sanctions de la BCE dans le cadre de la surveillance prudentielle des établissements de crédit – Liber Amicorum Denis Philippe, Larcier 2022, p. 437-450 – 5 juillet 2022 – coécrit par Clément Claesens



L'Etat de droit dans l'Union bancaire - cor

- Mécanisme de l'Union européenne de l'Union européenne prononcées par la motivation - F et financier 2



Mécanisme de surveillance.pdf

- Cours de Justice – Droit au sil



Cour de Justice U -Abus de marché

- Droit monétaire arrêt important règlement en paiement – 3



Droit monétaire de l'Union - PDF\_0201

- Mécanisme de tribunal sanc



Mecanisme de surveillance unique

- La réforme de l'amicorum P. pragmatisme 16 avril 2021



La réforme de la charge de la preuve

- Les conversations Nicolas Sarkozy valeurs proba [Les conversations Nicolas Sarkozy valeur proba](#)

- Le serment, la déontologie et la discipline du banquier – Liber amicorum Xavier Dieux – 20 juin 2022

[Liber Amicorum Xavier Dieux ~ Ouvrage ~ Larcier-Intersentia](#)

- Rédiger en droit (préface) aux éditions Larcier – 12 mai 2022

- L'impact du code de bonne conduite de l'association belge des banques – Revue de la Banque 8/2000 – 4 mars 2022 – coécrit par Denoal Goffaux



L'impact du code de bonne conduite de l'A

- Perquisitions et secret professionnel – La Tribune – 22 janvier 2022



L'avocat soupçonné d'une infraction peut-

- PSD2 - la CJUE valide la clause de modification tacite du contrat-cadre de services de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021 – coécrit par Antoine Villance



PSD2 - la CJUE valide la clause de modifcat

- Abus du marché - le droit au silence de la personne physique poursuivie est consacré par la CJUE - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021



Abus du marché - le droit au silence de la

- Le serment, la déontologie et la discipline du banquier – Liber amicorum Xavier Dieux – 20 juin 2022

[Liber Amicorum Xavier Dieux ~ Ouvrage ~ Larcier-Intersentia](#)

- Rédiger en droit (préface) aux éditions Larcier – 12 mai 2022

- L'impact du code de bonne conduite de l'association belge des banques – Revue de la Banque 8/2000 – 4 mars 2022 – coécrit par Denoal Goffaux



L'impact du code de bonne conduite de l'A

- Perquisitions et secret professionnel – La Tribune – 22 janvier 2022



L'avocat soupçonné d'une infraction peut-

- PSD2 - la CJUE valide la clause de modification tacite du contrat-cadre de services de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021 – coécrit par Antoine Villance



PSD2 - la CJUE valide la clause de modifcat

- Abus du marché - le droit au silence de la personne physique poursuivie est consacré par la CJUE - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021



Abus du marché - le droit au silence de la

- Réparer la pe  
faute profess  
20/542 – 4 m



Réparer la pert  
d'une chance en c

- Responsabili  
conventions -



Responsabilité d  
l'avocat, rédacteur

- Déterminatio  
d'un success  
2021



Détermination d'  
moment de lexi

- Prison de Lar  
est reconnue  
2020

[Prison de Lar  
est reconnue  
Criminal](#)

- Kwalificatie k  
over de crite  
octobre 2020  
Claesens



C. Claesens, J. Bu  
"Kwalificatie kredie

- Honoraires d  
2021/28 – 17

- Le droit de taxer des honoraires est personnel à l'avocat – JLMB 23/076 – 30 mars 2023



Le droit de taxer des honoraires est persor

- La prévisibilité des honoraires d'avocats à l'égard des consommateurs – JLMB 23/074 – 30 mars 2023



La prévisibilité des honoraires d'avocats

- L'offre de crédits par des prêteurs étrangers sur le marché belge en libre prestation de services – Redelijk eigen-zinnig liber amicorum – 20 février 2023



L'offre de crédits par des prêteurs étranger

- Le statut des repentis – 7 février 2023  
[Le statut des repentis | Buyle Legal Criminal](#)

- La lutte contre le harcèlement sexuel au sein du barreau – in femmes et justice, anthemis 2022 p. 25 – 14 novembre 2022



la lutte contre le harcèlement sexuel au

- Le service bancaire universel : les oubliés du numérique – Liber amicorum Xavier Thynis – 13 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard



Service bancaire universel - les oubliés

- Le droit de taxer des honoraires est personnel à l'avocat – JLMB 23/076 – 30 mars 2023



Le droit de taxer des honoraires est persor

- La prévisibilité des honoraires d'avocats à l'égard des consommateurs – JLMB 23/074 – 30 mars 2023



La prévisibilité des honoraires d'avocats

- L'offre de crédits par des prêteurs étrangers sur le marché belge en libre prestation de services – Redelijk eigen-zinnig liber amicorum – 20 février 2023



L'offre de crédits par des prêteurs étranger

- Le statut des repentis – 7 février 2023  
[Le statut des repentis | Buyle Legal Criminal](#)

- La lutte contre le harcèlement sexuel au sein du barreau – in femmes et justice, anthemis 2022 p. 25 – 14 novembre 2022



la lutte contre le harcèlement sexuel au

- Le service bancaire universel : les oubliés du numérique – Liber amicorum Xavier Thynis – 13 octobre 2022 – coécrit par Olivier Piret-Gérard



Service bancaire universel - les oubliés



Honoraires d'avo  
success fee.pdf

- Honoraires d  
JLMB 2021/2



Honoraires d'avo  
et responsabilité.

- Une transact  
homologuée  
– 7 septembr



Une transactio  
pénale ne peut pa

- Droit monéta  
arrêt importa  
règlement en  
paiement – F  
et financier 2



Droit monétaire.p

- Mécanisme c  
de l'Union eu  
prononcées p  
motivation - F  
et financier 2



Mécanisme de  
surveillance.pdf

- Cours de Jus  
– Droit au sil



Cour de Justice U  
-Abus de marché

- Droit monéta  
arrêt importa  
règlement en  
paiement – 3

- Absence de proportionnalité d'une sanction administrative prononcée par la FSMA – RPS-TRV, 2022, p. 430 – 20 septembre 2022
- De kwalificatie van kredietopening – niet zomaar uit te sluiten – noot sub Cassatie 3 februari 2022, R.W., 2022, p. 07 – 15 septembre 2022 – coécrit part Clément Claesens



C. CLAESENS, J.-P. BUYLE, "De kwalificati

- L'Etat de droit dans l'Union bancaire : contestation devant la CJUE des sanctions de la BCE dans le cadre de la surveillance prudentielle des établissements de crédit – Liber Amicorum Denis Philippe, Larcier 2022, p. 437-450 – 5 juillet 2022 – coécrit par Clément Claesens



L'Etat de droit dans l'Union bancaire - cor

- Le serment, la déontologie et la discipline du banquier – Liber amicorum Xavier Dieux – 20 juin 2022  
[Liber Amicorum Xavier Dieux ~ Ouvrage ~ Larcier-Intersentia](#)

- Rédiger en droit (préface) aux éditions Larcier – 12 mai 2022

- L'impact du code de bonne conduite de l'association belge des banques – Revue de la Banque 8/2000 – 4 mars 2022 – coécrit par Denoal Goffaux



L'impact du code de bonne conduite de l'A

- Perquisitions et secret professionnel – La Tribune – 22 janvier 2022

- Absence de proportionnalité d'une sanction administrative prononcée par la FSMA – RPS-TRV, 2022, p. 430 – 20 septembre 2022

- De kwalificatie van kredietopening – niet zomaar uit te sluiten – noot sub Cassatie 3 februari 2022, R.W., 2022, p. 07 – 15 septembre 2022 – coécrit part Clément Claesens



C. CLAESENS, J.-P. BUYLE, "De kwalificati

- L'Etat de droit dans l'Union bancaire : contestation devant la CJUE des sanctions de la BCE dans le cadre de la surveillance prudentielle des établissements de crédit – Liber Amicorum Denis Philippe, Larcier 2022, p. 437-450 – 5 juillet 2022 – coécrit par Clément Claesens



L'Etat de droit dans l'Union bancaire - cor

- Le serment, la déontologie et la discipline du banquier – Liber amicorum Xavier Dieux – 20 juin 2022  
[Liber Amicorum Xavier Dieux ~ Ouvrage ~ Larcier-Intersentia](#)

- Rédiger en droit (préface) aux éditions Larcier – 12 mai 2022

- L'impact du code de bonne conduite de l'association belge des banques – Revue de la Banque 8/2000 – 4 mars 2022 – coécrit par Denoal Goffaux



L'impact du code de bonne conduite de l'A

- Perquisitions et secret professionnel – La Tribune – 22 janvier 2022



Droit monétaire de l'Union - PDF\_0201



Mécanisme de surveillance unique



La réforme de la charge de la preuve



Les conversations de Nicolas Sarkozy et de la valeur probante



Réparer la perte d'une chance en cas de faute professionnelle



Responsabilité des conventions de l'avocat, rédacteur



Détermination d'un succès de moment de lexigib



L'avocat soupçonné d'une infraction peut-

- PSD2 - la CJUE valide la clause de modification tacite du contrat-cadre de services de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021 – coécrit par Antoine Villance



PSD2 - la CJUE valide la clause de modificat

- Abus du marché - le droit au silence de la personne physique poursuivie est consacré par la CJUE - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021



Abus du marché - le droit au silence de la



L'avocat soupçonné d'une infraction peut-

- PSD2 - la CJUE valide la clause de modification tacite du contrat-cadre de services de paiement – Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021 – coécrit par Antoine Villance



PSD2 - la CJUE valide la clause de modificat

- Abus du marché - le droit au silence de la personne physique poursuivie est consacré par la CJUE - Forum financier / droit bancaire et financier 2021/3 – 12 novembre 2021



Abus du marché - le droit au silence de la

- Prison de La... est reconnue 2020  
[Prison de La... est reconnue Criminal](#)

- Kwalificatie k... over de criteri... octobre 2020  
Claesens



C. Claesens, J. Bu...  
"Kwalificatie kredie"

## ARTICLES (LA PRESSE EN PARLE)

- Jean-Pierre Buyle rejoint un cabinet d'avocats néerlandophones – L'Echo – 24 mars 2023



Jean-Pierre Buyle rejoint un cabinet d'av

- Les repentis – La Première radio – 30 janvier 2023  
[Le Fin Mot - Manuela Cadelli et Jean-Pierre Buyle : le repentis - Auvio \(rtbf.be\)](#)
- Juger vite, juger mal ? – carte blanche, La Libre Belgique – 20 décembre 2022  
[Faut-il juger plus rapidement les auteurs de troubles ? - La Libre](#)
- La transaction pénale comme mode alternatif de financement de la justice ? – L'Echo – 20 septembre 2022 – coécrit par Thomas Metzger

# La transaction pénale comme mode alternatif de financement de la justice?

**L'idée du procureur général de Bruxelles de prélever un pourcentage sur chaque transaction pénale en vue de refinancer la chaîne pénale apparaît comme salvatrice.**

**L**es transactions pénales ont rapporté plus de 400 millions d'euros en trois ans au Trésor public. C'est une activité indéniablement lucrative pour l'État. Ce mode alternatif de règlement de conflit permet l'extinction définitive des poursuites moyennant le paiement, par l'auteur présumé d'une infraction, d'une somme d'argent dont le montant est déterminé par le ministère public. Dans sa mercuriale de rentrée, le procureur général de Bruxelles invite à prélever une partie de ce montant pour alimenter un fonds qui servirait à refinancer la justice pénale.

Cette solution vise à répondre à un constat alarmant désormais bien connu: la justice pénale est gravement malade et faute de moyens, de nombreuses enquêtes prennent du retard, ou sont purement et simplement abandonnées. Cette situation est source de frustration tant pour les victimes qui assistent impuissantes à l'enlèvement de l'enquête que pour les suspects qui doivent apprendre à vivre des années durant avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête.

Dans le même temps, le législateur ne cesse de multiplier le nombre de comportements susceptibles de poursuites pénales, sans se préoccuper de la possibilité effective d'exercer des poursuites. En ne poursuivant pas ou plus certaines infractions, l'État consacre non seulement une impunité de fait, mais se prive également de moyens colossaux dans la mesure où ni amende ni confiscation ne vient in fine sanctionner le comportement infractionnel.

Dans ces conditions, le recours à la transaction pénale est salutaire pour l'État. Il permet non seulement d'éviter un procès long et coûteux, mais lui octroie également une manne financière importante.

## **Économie d'un procès, mais pas de l'enquête**

Contrairement à la croyance populaire, la transaction pénale ne concerne pas que la criminalité «en col blanc» ou les seuls délits économiques. En effet, la transaction pénale est envisageable pour la quasi-totalité des infractions. Elle trouve à s'exprimer dans des domaines divers et variés, au premier rang desquels figurent les infractions au code de la route qui sont dans leur grande majorité réglées par la voie de transactions pénales. Ce système, fruit d'un accord entre les parties au procès, permet ainsi au ministère public de sanctionner un comportement qu'il estime infractionnel et d'éviter au suspect les affres d'un procès-fleuve.

Dans de nombreux litiges, cette option semble encore trop peu considérée par le ministère public.

Le recours aux transactions pénales est naturellement insuffisant pour remédier aux problèmes structurels connus par la justice pénale. Dans de nombreux cas, si la conclusion d'une transaction empêche la tenue d'un procès, elle ne permet pas de faire l'économie d'une enquête qui doit permettre au ministère public de déterminer les infractions commises et au suspect de mesurer le risque encouru.

À la croisée des chemins, l'idée du procureur général de Bruxelles de prélever un pourcentage sur chaque transaction pénale en vue de refinancer la chaîne pénale apparaît ainsi comme salvatrice. Si ce refinancement est indispensable pour restaurer l'État de droit, il fait également peu de doute qu'il permettra à l'État de disposer d'un retour sur investissement, en engrangeant des recettes dont il se prive inopportunément aujourd'hui. Ainsi, si les intérêts des uns et des autres ne se confondent pas, il y a néanmoins tout lieu de penser qu'ils sont beaucoup plus convergents qu'ils ne l'imagination.

**Contrairement à la croyance populaire, la transaction pénale ne concerne pas que la criminalité «en col blanc» ou les seuls délits économiques. Elle est envisageable pour la quasi-totalité des infractions.**

Cette affectation ne serait d'ailleurs pas une nouveauté dans le paysage judiciaire dans la mesure où les condamnés sont déjà tenus de contribuer à des fonds spéciaux en versant une contribution de 20€ pour le Fonds d'aide juridique de deuxième ligne et de 25€ (à majorer des décimes additionnels) pour le Fonds d'aide aux victimes.

## **Indépendance du parquet**

Si, à terme, une partie des montants récupérés par le biais des transactions pénales devait être allouée à un fonds en charge du bon fonctionnement de la chaîne pénale, il conviendrait néanmoins en amont de débattre des règles permettant de s'assurer de l'indépendance du ministère public lorsqu'il détermine et négocie le montant de la transaction pénale.

À ce titre, il faut garder à l'esprit que, nonobstant la finalité des montants engrangés, la transaction pénale proposée par le ministère public doit être adaptée aux capacités financières de la personne concernée et proportionnée à la gravité des faits. Pour déterminer ce montant, la procédure transactionnelle suppose un espace d'échange et d'interactions dans lequel l'horizontalité des rapports entre le ministère public, le suspect et son conseil est la norme.

À défaut, non seulement la transaction pénale s'expose à la censure des cours et tribunaux qui seraient, le cas échéant, chargés de son homologation, mais elle passera également à côté de son but: celui d'incarner une juste alternative au procès pénal.



**Jean-Pierre Buyle et Thomas Metzger**

*Avocats Buyle Legal*

- CKT et BNP Paribas Fortis s'affrontent sur l'embargo libyen – 15 septembre 2022



CKT et BNP Paribas Fortis s'affrontent sur

- Ces banquiers qui dénoncent de plus en plus leurs clients – Trends – 2 juin 2022



Ces banquiers qui dénoncent de plus en plus



<https://www.dhnet.be/actu/societe/2021/12/30/jean-pierre-buyle-egratigne-les-politiques-la-justice-na-jamais-ete-une-priorite-pour-aucun-de-nos-gouvernements-OD65JITIMZACLDQZUEXTNVLJ3Y/#.ZCGI41pFWDM.link>

- Un mouvement religieux en justice contre AXA – L’Echo – 8 juin 2021



Un mouvement religieux en justice co

- Les échafaudages du palais de justice, entre tradition orale et archives perdues – L’Echo – 30 avril 2021



ECHAFAUDAGES  
ECHO 30 avril 2021\_0.

- Franco Dragone perd son procès contre AXA Bank – 16 mars 2021

## Franco Dragone perd son procès contre AXA Bank

**La société Créations du Dragon reprochait à AXA Bank Belgium d’avoir clôturé ses comptes en banque et réclamait une suspension de cette décision.**

La société Créations du Dragon (CDD), une des structures appartenant au créateur de spectacles Franco Dragone, a perdu le procès intenté contre AXA Bank Belgium devant le tribunal de l’entreprise francophone de Bruxelles. La société de Franco Dragone, qui reprochait à la banque d’avoir clôturé sa relation bancaire, s’était tournée vers la justice pour obtenir la suspension de cette décision.

Le tribunal n’a pas suivi le raisonnement porté par les avocats de CDD. Lors des plaidoiries, les avocats de CDD avaient expliqué que cette clôture des comptes était préjudiciable pour la société, celle-ci n’ayant pas réussi à ouvrir de comptes auprès d’une autre

banque, malgré 7 à 8 tentatives.

Ces mêmes avocats, estimant qu’il y avait une disproportion entre les intérêts lésés (CDD) et l’intérêt servi (AXA Bank), avaient plaidé l’abus de droit.

### Réaction tardive

En face d’eux, Jean-Pierre Buyle (Buyle Legal) avait précisé que la banque n’avait pas à justifier sa décision de clôturer les comptes de CDD, précisant, au passage, que ceux de Franco Dragone et de son épouse avaient également été clôturés.

Dans la foulée, l’avocat de la banque avait estimé que la société avait été trop lente à agir au moment d’ouvrir un nouveau compte ailleurs.

Le tribunal a suivi cette position, estimant que l’urgence ne pouvait être invoquée comme cela doit être le cas dans une procédure en référé. L’action a été jugée recevable, mais non fondée.

NICOLAS KESZEI



- Lutter contre le harcèlement : les oreilles se débouchent – Le Vif - 15 mars 2021



Les oreilles se débouchent.pdf

- L'affaire des visas humanitaires – La Tribune – 2 juin 2020



L'affaire des visas  
humanitaires.pdf

- Les banques ont le droit de dire non – Trends – 21 mai 2020



les banques ont le  
droit de dire non.pdf

- La justice sort déconfite du confinement – L'Echo – 2 mai 2020



La justice sort  
déconfite du confinen

## SEMINAIRES & WEBINAIRES

---

26 janvier 2023 « Actualités en droit bancaire : compte, paiement et crédit », conférence donnée avec Me Olivier Piret-Gérard dans le cadre des activités de la formation du jeune barreau de Bruxelles

25 novembre 2022 « *Les fautes professionnelles de l'avocat* », conférence donnée à Kain le 25 novembre 2022 dans le cadre d'un après-midi organisé par la Conférence du jeune barreau de Tournai sur les responsabilités professionnelles.

3 novembre 2022 « *Le harcèlement chez les avocats* », conférence organisée par le barreau de Namur le 3 novembre 2022 à la Faculté de droit de Namur.

20 septembre 2022 « *Faut-il brûler le palais de justice de Bruxelles* », conférence donnée au Club Richelieu Bruxelles 1985.

29 septembre 2022 « Etat des lieux de la jurisprudence récente en matière d'AML / CTF : aspects actuels de la jurisprudence civile et administrative », avec Thomas Metzger dans le cadre d'une journée d'études AML / CTF Table-ronde des régulateurs organisée à Bruxelles par Créodis

19 mai 2022 « *La lutte contre le harcèlement sexuel au sein du barreau* », dans le cadre d'un colloque organisé par l'ASM et l'ULB à l'ULB sur les Femmes et la justice.

12 mai 2022 « *Les violences policières* » dans le cadre d'un colloque organisé par la ligue des droits humains et l'ASM sur la définition, le contrôle

et l'application de la politique criminelle au Sénat, sous la présidence de Mmes Olivia Venet et Marie Messiaen.

11 mai 2022

Participation à un débat sur la « *femme au barreau* » présidé par Me Sophie Huart, dans le cadre d'une séance commémorative de la loi du 7 avril 1992 organisée par le Journal des Tribunaux et les deux Ordres bruxellois à la salle solennelle de la Cour de cassation.

27 avril 2022

Débat avec M. Jean De Coadt, M. Mathieu Michel, M. Laurent Vrijdaghs et M. Francis Metzger sur le thème « *Quel avenir pour notre palais de justice ?* » à Square sous la présidence de Mme Isabelle Ekierman.

25 mars 2022

« *Le harcèlement au barreau* », conférence donnée au Carrefour de la formation (Carrefour des stagiaires) en ligne.

« *Les embarras du palais Poelaert : la lumière luit-elle dans les ténèbres ?* », conférence donnée au Château Sainte-Anne dans le cadre d'un dîner débat organisé pour COBATY.

20 novembre 2021

L'intelligence artificielle et l'indépendance du juge, intervention au congrès annuel de l'Union royale des juges de loi et des juges au Tribunal de police, Waterloo,

23 octobre 2020

Les défis de l'intelligence artificielle et la justice, dans le cadre d'une conférence internationale sur « *Artificial intelligence in judicial expertise* » organisée à Mechelen par l'European Expertise & Expert Institute.

12 novembre 2019

Débat avec M. Koen Lenaerts, l'Europe des citoyens et sa Cour de justice, à l'hôtel de Ville de Bruxelles dans le cadre des grands invités de l'hôtel de Ville.

9 novembre 2019

Les défis de l'intelligence artificielle et de l'exercice du droit : questions juridiques posées par l'intelligence artificielle dans le cadre du congrès annuel de l'UIA à Luxembourg

31 mai 2019

Participation à un panel international consacré à la séparation réelle comparée à l'équilibre des pouvoirs, dans le cadre du congrès annuel de la Fédération des Barreaux européens à Barcelone le 31 mai 2019 (La séparation des pouvoirs : un aspect fondamental de la règle de droit).

10 mai 2019

« *La justice est belle comme une rose dont les palais qui s'effondrent à l'aube voient s'épanouir les pétales* », discours de rentrée à la rentrée solennelle de la Conférence du Jeune Barreau du Brabant Wallon